

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1237

26 avril 2016

SOMMAIRE

Entreprise de Façades Miotto Sàrl	59374	Leza Sàrl	59344
Euro Real Estate Britain II S.à r.l.	59375	Light Work Production Luxembourg SCSp	59345
Euro Real Estate Britain I S.à r.l.	59375	LinzLow S.A.	59346
Euro Real Estate France I S.à r.l.	59375	LUSHTV	59343
FR Team International S.A.	59375	Luxbrew S.à r.l.	59346
Go-Consulting	59361	Lux Building Solutions S.à r.l.	59341
Gohar S.à r.l.	59359	Macapri.Ce S.A.	59330
GPA S.à r.l.	59356	Magic World S.A.	59332
GSG Athena S.à r.l.	59352	MBERP II CBA Sàrl	59332
GSG Athena S.à r.l.	59353	MBERP II (Luxembourg) 25 S.à r.l.	59332
Habacker LogPark Site Nine S. à r.l.	59376	Mexbrew Investment S.à r.l.	59364
Habacker LogPark Site One S. à r.l.	59376	Mexbrew S.à r.l.	59332
Habacker LogPark Site Seven S. à r.l.	59376	Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l.	59332
Habacker LogPark Site Six S. à r.l.	59376	MFC S.C.S.	59333
Hakids S.A.	59351	Nethuns S.à r.l.	59334
Happy Feet - Pedimobil S.à r.l.	59359	Norden Investment Capital SLP	59333
Heridge S.à r.l.	59376	Nordic Pizza	59334
Highstreet Premium I PropCo III S.à r.l.	59350	Nordic Pizza	59338
Highstreet Premium I PropCo IV S.à r.l.	59351	OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l.	59338
Hush Investments S.à r.l.	59352	Oliam S.A.	59338
I.36 Esch Colibri	59351	Otyme S.A.	59338
I.36 Location Container	59351	Paris First Holding S.à r.l.	59341
International Assets Finance S.à r.l.	59352	Pear Investment S.à r.l.	59366
JM Composites Sàrl	59375	Pégase Partner Corp SA	59339
Julius Baer Multibond	59347		
KB24 Investments AG	59350		
La Sirena Holdings S.à r.l.	59346		
Lepercq US Real Estate Program 1	59347		
Lëtzebuenger Medezin-Studenten zu Innsbruck	59348		

Macapri.Ce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.114.

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Martine Vanden Dries, demeurant au 34 Guido Gezellestraat, B-3290 Diest, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé avec adresse professionnelle au 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg le 29 décembre 2015.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante prénommée, étant l'actionnaire unique de la société «MACAPRI.CE S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83114, et constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 03 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 91 du 17 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 août 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2464 du 03 octobre 2012.

Le mandataire, agissant ès-qualités, a déclaré et requies le Notaire d'acter ce qui suit:

1. L'actionnaire unique de la Société détient toutes les cent (100) actions émises par la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

I.) Transfert du siège social au 3/a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat, et modification avec même effet du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

II) Démission de la société CIAMAN S.à r.l. représentée par Monsieur Philippe Richelle en qualité d'administrateur de la Société;

III) Nomination de Mr Jean-Pierre Verlaine, avec effet immédiat en qualité d'administrateur de la Société;

IV) Décision de réduire le capital social de la Société afin de le ramener de son montant actuel de trente-un mille euros (31'000- EUR) à un montant de 0 euro (EUR 0) soit une réduction d'un montant de trente-un mille euros (31'000- EUR), par annulation de cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 EUR) chacune et par apurement de pertes reportées de la Société à due concurrence, constatées au dernier bilan de la Société au 31 décembre 2014;

V) Augmentation du capital social à concurrence de trente-un mille euros (31'000- EUR) pour le porter de son montant actuel de 0 euros (EUR 0) à trente-un mille euros (31'000- EUR) par l'émission de cent (100) nouvelles actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 EUR) chacune;

VI)- Souscription et libération par un nouvel actionnaire unique de trente-un mille euros (31.000 EUR)

VII)- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé de transférer le siège de la Société au 3/a rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, avec même effet, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société est modifié, et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique de la Société prend note de la démission de CIAMAN S.à r.l., représentée par Monsieur Philippe Richelle, en qualité d'administrateur de la Société.

Troisième résolution:

L'actionnaire unique de la Société décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant professionnellement au 3/a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité d'administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle relative à l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2020.

Quatrième résolution:

L'actionnaire unique de la Société décide de procéder à une réduction du capital souscrit de la Société afin de le ramener de son montant actuel de trente-un mille euros (31.000 EUR) à un montant de zéro euro (0 EUR) soit une réduction d'un montant de trente-un mille euros (31'000 EUR), par annulation de cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 EUR) chacune.

La présente réduction de capital est réalisée dans le but d'apurer une partie des pertes reportées de la Société à due concurrence, constatées au dernier bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2014,

Une copie de ladite situation bilantaire arrêtée au 31 décembre 2014 a été rapportée au notaire instrumentant afin de prouver l'existence desdites pertes reportées.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social, à concurrence de trente-un mille euros (31.000 EUR), immédiatement après avoir acté la réduction du capital social susmentionnée, pour le porter à nouveau à un montant de trente-un mille euros (31.000 EUR) par l'émission de cent (100) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR) chacune.

Souscription et libération

L'augmentation de capital est souscrite par Monsieur Jan Bonroy, entrepreneur, demeurant Mierscherstrooss 37, L-8396 Septfontaines, ici représenté par Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, prénommé, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

L'augmentation ainsi souscrite est libérée par un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-un mille euros (31.000 EUR), se trouve à libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate.

Sixième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts est modifiés comme suit:

Art. 5. «Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. VERLAINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 janvier 2016. Relation: EAC/2016/242. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016066868/106.

(160029355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Magic World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 192.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016066870/11.

(160029250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Mexbrew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066863/10.

(160029026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 168.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016066865/10.

(160028938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

MBERP II (Luxembourg) 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 197.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066881/10.

(160029622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

MBERP II CBA Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 202.087.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066882/10.

(160028939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

MFC S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066888/10.

(160028989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Norden Investment Capital SLP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 3A, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 203.931.

Excerpt of the limited partnership agreement («the Agreement») of Norden Investment Capital SLP (Société en commandite spéciale), executed on 11th February 2016

1. Incorporation date and period. The Company was incorporated on 11th February 2016. The company is established for unlimited period of time.

2. Name. The special limited partnership shall have the name: Norden Investment Capital SLP (Société en Commandite Spéciale).

3. Purpose. The Partnership's purpose is to invest in real Estate in Luxembourg as well as organize various financial and other participations and investments, leveraged and unleveraged. The purpose shall also be to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Partnership may take any action and perform operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

The Partnership may (a) engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (b) engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.

The Partnership follows the usual common law partnership regime and does not have any legal personality distinct from its partners.

Despite the fact that the Partnership has no legal personality, the registration of assets which are contributed to the Partnership will be made in the name of the Partnership and not in the name of a General Partner or of the Limited Partners. In addition, the assets pooled within the Partnership will be at the exclusive discretion of the creditors of the Partnership itself. The creditors of partners have no direct right with regard to the assets of the Partnership.

4. Registered Office. The Partnership shall have its registered office at: 3A, Sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5. Partners who are jointly and severally liable. Norgate Insurance Group Limited, having its registered office at: Second floor, Phoenix House, Prince William Street, Charlestown, Nevis, St. Kitts and Nevis WI00265. Norgate Insurance Group Limited is duly registered in the Registrar of Companies with the number: 38856.

6. Designation of the manager and its signing authority. The General Partner shall have full control over the business, assets, conduct and affairs of the Partnership. The General Partner shall have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out any and all of the objectives and purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that the General Partner, in its sole discretion, deems necessary or advisable or incidental thereto, including the power to acquire and dispose of any security.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extrait du contrat social («le contrat») de la société en commandite spéciale Norden Investment Capital SLP (Société en commandite spéciale), conclu le 11 février 2016.

1. Date d'incorporation et durée de vie. La société a été constituée le 11 février 2016. La société est établie pour une durée illimitée.

2. Dénomination. La société en commandite spéciale portera le nom: Norden Investment Capital SLP (Société en Commandite Spéciale).

3. Objet social. L'objet de la Société est d'investir dans l'immobilier au Luxembourg ainsi que de mener à bien et/ou mettre en place plusieurs opérations de participations ou d'investissement, financières et autres, soutenues ou non soutenues par l'emprunt. L'objectif de la Société sera également d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quelle société ou entité luxembourgeoise ou étrangère et acquérir au travers de participations, de contributions, d'achats, d'options ou de toutes autres manières tous titres, droits, intérêts, brevets, marques et licences, ou d'autres biens que la Société jugera appropriée, et plus généralement de détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer, en tout ou en partie, pour telle contrepartie que la Société jugera peut penser appropriée.

La Société peut aussi entrer, assister ou participer à toute transaction financière, commerciale ou autre, et octroyer à toute société ou entité à laquelle elle est liée de quelque manière que ce soit, et au sein de laquelle la Société dispose d'un intérêt direct ou indirect, financier ou autre, toute assistance, prêt, avance ou garantie, ainsi que d'emprunter et recueillir des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir toute somme empruntée.

La Société peut employer toutes les techniques, et instruments et moyens légaux pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut initier toute action et effectuer toute opération qui est, directement ou indirectement, en relation avec son objet social dans le but de faciliter l'accomplissement de cet objet social.

La Société peut (a) s'engager dans toute activité que l'associé commandité jugera nécessaire, recommandable, appropriée ou accessoire à ce qui précède et (b) s'engager dans toute activité légale ou autre activité ne contredisant pas ce qui précède.

4. Siège social. La Société dispose de son siège social à l'adresse suivante: 3A, Sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Associé commandité tenu conjointement et solidairement responsable. Norgate Insurance Group Limited ayant son siège social à l'adresse suivante: Deuxième étage, Phoenix House, Rue Prince William, Charlestown, Nevis, Île de Saint Kitts et Nevis WI00265. Norgate Insurance Group Limited est dûment enregistré au Registrar of Companies avec le numéro: 38856.

6. Désignation du gérant et pouvoir de signature. L'Associé Commandite dispose du pouvoir de contrôle intégrale sur les activités, les actifs, la conduite et les affaires de la Société. L'Associé Commandite dispose du pouvoir, au nom et pour le compte de la Société, de poursuivre et mener à bien tous les objectifs de la Société, d'effectuer tous les actes et de conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements que l'Associé Commandité estimera, de manière discrétionnaire, être nécessaire, recommandable ou accessoire à la réalisation de l'objet social de la Société.

Référence de publication: 2016066901/80.

(160029515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Nethuns S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016066904/10.

(160028854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Nordic Pizza, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 178.774.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth of February.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of NORDIC PIZZA, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 178774, (the “Company”), incorporated on July 16, 2013 pursuant to a deed received by Me Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2190 of September 7, 2013.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mr Alfonso CACI, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Laetitia KELKERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. to increase the share capital of the Company in the amount of four hundred thirty-six point two hundred and fifty Euros (EUR 436.250) in order to bring it from its current amount of seventeen thousand six hundred seventy-three point three hundred and seventy-five Euros (EUR 17,673.375) to the amount of eighteen thousand one hundred and nine point six hundred and twenty-five Euros (EUR 18,109.625) through creation and issue of three thousand four hundred and ninety (3,490) new shares (the “New Shares”) with a nominal value of one hundred and twenty-five cents (EUR 0.125) per share, each new share benefiting of the same rights and advantages as previously issued shares, entirely paid by contributions in cash and subscribed to by one (1) existing shareholder, being Kensington Square Holding S.A. - Société de Titrisation;

2. to amend accordingly the first paragraph of article 5 of the Company’s articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“5.1. The Company’s corporate capital is fixed at eighteen thousand one hundred and nine point six hundred and twenty-five Euros (EUR 18,109.625), represented by one hundred forty-four thousand eight hundred and seventy-seven (144,877) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five cents (EUR 0.125) per share, all subscribed to and fully paid-up.”;

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred thirty-six point two hundred and fifty Euros (EUR 436.25) in order to raise it from its present amount of seventeen thousand six hundred seventy-three point three hundred and seventy-five Euros (EUR 17,673.375) up to eighteen thousand one hundred and nine point six hundred and twenty-five Euros (EUR 18,109.625), by the creation and issue of three thousand four hundred and ninety (3,490) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five cents (EUR 0.125) each (the “New Shares”), benefiting of the same rights, advantages and obligations as the existing shares.

Subscription - Paying up

The Meeting records and accepts the waiver to their subscription right of the shareholders who did not subscribe to the capital increase and the subscription by one (1) of the existing shareholders, being Kensington Square Holding S.A. - Société de Titrisation, of the three thousand four hundred and ninety (3,490) New Shares, as well as the full paying up by cash of said shares, so that the Company has now at its disposal the sum of four hundred thirty-six point twenty-five Euros (EUR 436.25) as was certified to the officiating notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

“**5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand one hundred and nine point six hundred and twenty-five Euros (EUR 18,109.625), represented by one hundred forty-four thousand eight hundred and seventy-seven (144,877) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five cents (EUR 0.125) per share, all subscribed to and fully paid-up.”

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le neuf février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des associés de NORDIC PIZZA, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178774, (la “Société”), constituée en date du 16 juillet 2013 suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2190 du 7 septembre 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alfonso CACI, employé, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laetitia KELKERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital de la Société d'un montant de quatre cent trente-six virgule deux cent cinquante euros (EUR 436,250) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille six cent soixante-treize virgule trois cent soixante-quinze euros (EUR 17.673,375) à un montant de dix-huit mille cent neuf virgule six cent vingt-cinq euros (EUR 18.109,625) moyennant la création et l'émission de trois mille quatre cent quatre-vingt-dix (3.490) nouvelles parts sociales (les “Nouvelles Parts sociales”) avec une valeur nominale de cent vingt-cinq cents (EUR 0,125) par part sociale, chaque nouvelle part sociale bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales émises précédemment, entièrement libérées par versements en espèces et souscrites par un (1) associé actuel, savoir Kesington Square Holding S.A. - Société de Titrisation;

2. Modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

“**5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-huit mille cent neuf virgule six cent vingt-cinq euros (EUR 18.109,625), représenté par cent quarante-quatre mille huit cent soixante-dix-sept (144.877) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq cents (EUR 0,125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”;

3. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux repré-

sentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des associés représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent trente-six virgule vingt-cinq euros (EUR 436,25) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille six cent soixante-treize virgule trois cent soixante-quinze euros (EUR 17.673,375) à dix-huit mille cent neuf virgule six cent vingt-cinq euros (EUR 18.109,625), par la création et l'émission de trois mille quatre cent quatre-vingt-dix (3.490) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq cents (EUR 0,125) chacune (les “Nouvelles Parts sociales”), bénéficiant des mêmes droits, avantages et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Assemblée prend acte de et accepte la renonciation à leur droit de souscription de la part des associés qui n'ont pas souscrit à l'augmentation de capital et la souscription, par un (1) des associés actuels, savoir Kensington Square Holding S.A.-Société de Titrisation, des trois mille quatre cent quatre-vingt-dix (3.490) Nouvelles Parts sociales ainsi que la libération intégrale en espèces de toutes lesdites parts sociales, de sorte que la somme de quatre cent trente-six virgule vingt-cinq euros (EUR 436,25) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

“ 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-huit mille cent neuf virgule six cent vingt-cinq euros (EUR 18.109,625), représenté par cent quarante-quatre mille huit cent soixante-dix-sept (144.877) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq cents (EUR 0,125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, A. CACI, L. KELKERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 11 février 2016. 2LAC/2016/3205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066912/163.

(160029374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Nordic Pizza, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 178.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016066913/14.

(160029377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016066924/14.

(160029113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Oliam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.784.

Les statuts coordonnés au 26 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066925/10.

(160029529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Otyme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3332 Fennange, 59, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.083.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "OTYME S.A.", établie et ayant son siège à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, constituée suivant acte du notaire Marc LECUIT de Mersch, en date du 15 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2766 du 14 novembre 2012, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 septembre 2014, publié au dit Mémorial C, Numéro 3786 du 9 décembre 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.083,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mergim SHALA, chef d'entreprise, demeurant au 2, Brekelter à L-5495 Wintrange,

qui désigne comme secrétaire Burim SHALA, chef d'entreprise, demeurant au 16, rue du Cimetière à F-57180 Terville (France),

L'assemblée choisit comme scrutateur Burim SHALA, chef d'entreprise, demeurant au 16, rue du Cimetière à F-57180 Terville (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la commune de Luxembourg à la commune de Bettembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-3332 Fennange, 59, route d'Esch.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.SHALA, B.SHALA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066935/50.

(160029527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Pégase Partner Corp SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 188.197.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Pégase Partner Corp S.A.» (anciennement BEAUREPAIRE S.A., SPF., société de gestion de patrimoine familial), une société anonyme, ayant son siège social au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.197, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 septembre 2014, volume 2403 et page 115306. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 décembre 2015 suivant un acte passé devant le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Louis-Foulques Servajean-Hilst, juriste, de résidence à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Guido Zanchi, juriste, de résidence à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Maria Grosbusch, avocate, de résidence à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000), à un montant de deux cent six mille euros (EUR 206.000) par l'émission de mille deux cent soixante (1.260) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, libérées par un apport en nature;

2. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter le point 1 susmentionné de l'ordre du jour; et

3. Divers.

II- Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant resteront annexées à cet acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III- Qu'il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente réunion de sorte que l'assemblée, au sujet de laquelle les actionnaires ont été dûment et préalablement informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté, chaque fois par vote unanime, et a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent vingt-six mille euros (EUR 126.000) afin de porter son capital social de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000), représenté par huit cents (800) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de deux cent six mille euros (EUR 206.000) par l'émission de mille deux cent soixante (1.260) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

L'assemblée note que tous les actionnaires ont expressément déclaré renoncer à tous leurs droits préférentiels de souscription attachés aux actions ordinaires qu'ils détiennent.

Souscription et paiement

Ainsi, l'ensemble de ces mille deux cent soixante (1.260) actions ordinaires ont été souscrites comme suit:

DANA 1, une société à responsabilité limitée au capital d'un million six cent soixante mille euros (EUR 1.660.000), dont le siège est au 1 rue Royale, 92210 Saint Cloud, France, identifiée au SIREN sous le numéro 377 853 822 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (le «Nouvel Actionnaire»),

ici représentée par Monsieur Louis-Foulques Servajean-Hilst, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 décembre 2015 à Saint-Cloud,

a souscrit mille deux cent soixante (1.260) actions ordinaires.

L'ensemble de ces mille deux cent soixante (1.260) actions ordinaires ont été souscrites à un prix total de trois cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre euros et vingt-six centimes (EUR 359.904,26), dont cent vingt-six mille euros (EUR 126.000) ont été affectés au capital social de la Société et deux cent trente-trois mille neuf cent quatre euros et vingt-six centimes (EUR 233.904,26) ont été affectés au compte prime d'émission de la Société.

L'assemblée décide d'approuver et d'accepter la libération des actions ordinaires souscrites par un apport en nature composé d'une créance.

La preuve de l'existence et de la valeur de trois cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre euros et vingt-six centimes (EUR 359.904,26) de la créance a été apportée au notaire soussigné.

La valeur de la créance contributive à la Société a été confirmée dans un rapport daté du 18 décembre 2015 de Audit Conseil Services Sarl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 47, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.685, en conformité avec les articles 32-1 et 26-1 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, datée du 10 août 1915, telle que modifiée; rapport qui demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion de ce rapport a la teneur suivante: «Sur la base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions, augmentée de la prime d'émission, pour un montant total de EUR 359,904.26.».

Le Nouvel Actionnaire s'est alors joint à l'assemblée et décide avec les autres actionnaires présents ou représentés, du point subséquent de l'agenda.

La procuration émise par le Nouvel Actionnaire, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant restera annexée à cet acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à DEUX CENT SIX MILLE EUROS (206'000.- EUR) représenté par deux mille soixante (2,060) actions ordinaires ayant une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ trois mille euros

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentant, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.F. SERVAJEAN-HILST, G. ZANCHI, M. GROSBUSCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30710. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016066940/97.

(160029562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Paris First Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066941/10.

(160029061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Lux Building Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7143 Bereldange, 64, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 203.898.

STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Frans BEEKEN, retraité/diplômé en langues modernes et ingénieur en informatique, né à Antwerpen (Belgique), le 12 juin 1941, demeurant au 64, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LUX BUILDING SOLUTIONS S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Walferdange.

Art. 3. La société a pour objet principal d'effectuer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- des travaux de construction;

- la gestion de projets, construction générale, rénovation et travaux y afférant: démolition, carrelage, peinture, cloisons, plâtre, peinture, menuiserie intérieure et extérieure, électricité, plomberie, chauffage, sanitaire, toiture, charpente, étanchéité;

- d'exercer en tant qu'entrepreneur, des travaux publics et de génie civil, d'ouvrages d'art et tunnels, de bâtiments, de génie civil industriel, de voiries et réseaux divers,

- le nettoyage courant de maintenances générales des bâtiments et des services de conciergerie, de sécurité et de gardiennage ainsi que l'hydrogommage et la restauration de façades.

La société a en outre comme objet la réalisation des opérations de promotion immobilière, de gestion immobilière et foncière.

En outre, elle a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toute opérations commerciales, industrielles et financières, l'achat, la vente, l'import, l'export, la location, la promotion, la distribution et le négoce de tous biens mobiliers et immobiliers, services, équipements, matériels, matériaux et marchandises. Aussi, la société peut s'intéresser par toute voie, à la création, la gestion et le financement de toutes affaires, entreprises et société ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean Frans BEEKEN, prénommé.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces de façon à ce que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) est dès à présent à la disposition de la société.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à 64, rue du X Octobre, L- 7143 Bereldange.

2.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

3.- Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

a.- Monsieur Jean Frans BEEKEN, prénommé, comme gérant administratif;

b.- Monsieur Sanel DJEDOVIC, ingénieur en bâtiment et génie civil, né le 14 février 1986 à Koper (Slovénie), demeurant à D-41334 Nettetel, 74b, Locht, comme gérant technique.

La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant technique ou d'un gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social et que seulement le gérant disposant de l'autorisation de commerce a le droit d'assurer la gestion effective de la société ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BEEKEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016066842/76.

(160029023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

LUSHTV, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: TV Makers.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place d'Argent.

R.C.S. Luxembourg B 140.049.

L'an deux mil seize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LUSHTV», agissant sous l'enseigne commerciale de TV MAKERS, avec siège social à L-9641 Brachtenbach, Maison 20, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.049 (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1873 du 30 juillet 2008.

L'Assemblée générale est ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Madame Géraldine Nucera, juriste, demeurant professionnellement à Hesperange.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Babsi Sinnes, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'Assemblée générale élit comme scrutatrice Madame Géraldine Nucera, prénommée.

Le Bureau de l'Assemblée générale étant dûment constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-9641 Brachtenbach, Maison 20 à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent et constat qu'il n'y a pas lieu à modification de l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts.

2. Décision de mettre la société «LUSHTV» en liquidation.

3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4. Accepter la démission de l'Administrateur unique et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

5. Divers.

II. Que la présente Assemblée générale réunit la totalité du capital social ainsi qu'il résulte de la liste de présence paraphée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, ladite liste de présence demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations ou actes de délégation de pouvoir émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, pareillement paraphées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-9641 Brachtenbach, Maison 20 à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

L'Assemblée générale constate qu'il n'y a pas lieu à modifier l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts de la Société dès lors que, par suite d'une erreur matérielle antérieure, le siège y était mentionné erronément comme étant établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur (ci-après le «Liquidateur») Monsieur Xavier DEBATTY, producteur, né à Liège (Belgique) le 9 janvier 1970, demeurant au 8, rue Rouppe, B-1000 Bruxelles (Belgique).

La société se trouvera valablement engagée par la signature individuelle du liquidateur.

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur sera habilité à effectuer toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi, sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation serait requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, à déléguer, au regard d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale donne pleine et entière décharge à l'Administrateur unique et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.45 heures.

Frais

Le montant des frais incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes est estimé à EUR 1.100,-.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux membres du bureau, connus par le notaire par leurs noms, prénoms, états civils et adresses, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Nucera, S. Sinnes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1622. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066841/77.

(160029169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Leza Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 149.725.

DISSOLUTION

L'an deux mille seize,

Le cinq février,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

1) Monsieur Romano ZAMBON, commerçant, né à Dudelange le 20 avril 1952, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide,

2) Madame Geneviève TRUCHI épouse LEVET, retraitée, née à Abbo (France) le 7 mai 1943, demeurant à F-75016 Paris, 21, avenue de Versailles, veuve de feu Monsieur Jean LEVET, décédé le 9 novembre 2013 à Paris (France),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Romano ZAMBON, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Suivant le certificat de notoriété émis le 28 décembre 2015 à Avrillé (France), par Maître Pascal MORIN, notaire de résidence à Avrillé, Monsieur Jean LEVET est décédé le 9 novembre 2013 à Paris en laissant comme héritière unique son épouse survivante, Madame Geneviève TRUCHI, prénommée. Une copie dudit certificat de notoriété restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Partant les soixante-deux (62) parts sociales de la société à responsabilité limitée "LEZA S.à r.l.", nommée ci-dessous, ayant appartenu à Monsieur Jean LEVET, ont été recueillies par son épouse survivante, Madame Geneviève TRUCHI, veuve LEVET, préqualifiée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que la société à responsabilité limitée "LEZA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 725, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Dudelange, en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 5 du 4 janvier 2010.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "LEZA S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que les associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "LEZA S.à r.l."

IV.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société, et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues seront payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. ZAMBON, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2016. Relation: EAC/2016/3511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 février 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016066834/59.

(160028745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Light Work Production Luxembourg SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 203.900.

Extrait de l'acte sous seing privé de Light Work Production Luxembourg SCSp signé le 15 janvier 2016.

1. Associé conjointement et solidairement responsable. Visual Opinion Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203.098 (l'Associé Commandité).

2. Nom, objet et siège social.

2.1 La société est constituée sous la forme d'une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, sous la dénomination Light Work Production Luxembourg SCSp (la Société).

2.2 L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, sans limitation, et/ou titres de créances ou titres de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des

garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

2.4 La Société peut employer tous les instruments et techniques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.6 La Société, qui agit et est représentée par l'Associé Commandité ou toute personne autorisée pour le compte de la Société, peut signer, fournir et exécuter tous les actes, contrats et autres obligations et entreprendre toutes les activités et transactions qui peuvent, selon le seul jugement de l'Associé Commandité, être nécessaires ou recommandées afin de mettre en oeuvre les buts et objectifs mentionnés aux clauses précédentes.

2.5 Le siège social de la Société est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation d'un gérant. La Société est gérée par l'Associé Commandité, Visual Opinion Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203.098.

4. Dates auxquelles la société en commandite spéciale débute et prend fin. La Société a été constituée le 15 janvier 2016 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066821/47.

(160029097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

LinzLow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 198.383.

Les statuts coordonnés au 26 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066822/10.

(160029435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Luxbrew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 191.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066824/10.

(160029038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

La Sirena Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016066818/11.

(160028988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Julius Baer Multibond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.187.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066798/10.

(160028937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Lepercq US Real Estate Program 1, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 203.938.

Extrait de l'acte constitutif du 11 février 2016

Lepercq Management LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et immatriculée dans l'Etat du Delaware sous le numéro 5913679 (l'Associé Commandité),

A signé, le 11 février 2016, l'acte constitutif (le Contrat) d'une société en commandite simple (la Société) dont est extrait ce qui suit:

1. Forme et Dénomination. La dénomination de la société en commandite simple est Lepercq US Real Estate Program 1 régie par le présent Contrat et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition directe ou indirecte et l'exploitation d'un portefeuille d'immeubles d'habitation collectifs aux Etats-Unis d'Amérique (les Propriétés), ci-après parfois désignées comme le Programme.

L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types d'instruments de dette. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de tout type de titres de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de tout autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut entreprendre d'activités réglementées du secteur financier sans en avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques, les moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toute les transactions liées à des biens immeubles ou meubles qui, directement ou indirectement, se rapportent à ou favorisent son objet social.

4. Durée. La Société est constituée à la date du Contrat et pour une durée de dix (10) ans avec deux (2) renouvellements possibles de cinq années, à la discrétion de l'Associé Commandité.

5. Responsabilité des Associés Commandités de la Société. L'Associé Commandité est responsable personnellement, indéfiniment et solidairement avec la Société des engagements que les actifs de la Société ne peuvent pas couvrir.

6. Gestion de la Société. La Société est gérée par l'Associé Commandité.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi, aucun associé commanditaire ne pourra effectuer d'acte de gestion envers les tiers.

7. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de son Associé Commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lepercq US Real Estate Program 1

Référence de publication: 2016066820/50.

(160029594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Lëtzebuenger Medezin-Studenten zu Innsbruck, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9942 Niederbesslingen, 6, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 10.712.

— STATUTEN

Kapitel I. Name, Sitz, Dauer, Gegenstand

1. Die unabhängige Vereinigung trägt den Namen „Lëtzebuenger Medezin-Studenten zu Innsbruck“ (LMSI) und wurde am 11.12.2015 gegründet.
2. Die Vereinigung hat ihren Sitz in der Gemeinde Ulflingen, am Wohnort des jeweiligen Präsidenten.
3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.
4. Der Verein hat als Ziel die kameradschaftliche Vereinigung der in Innsbruck studierenden Studenten der Human-, Zahn-, und Molekularmedizin.
Als kooptierte Mitglieder können auch jene der Pharmakologie beitreten.
Darüber hinaus steht der Verein in Verbindung mit der “Association Luxembourgeoise des Etudiants en Médecine” (ALEM) um einen Austausch an studienrelevanten Informationen zu gewährleisten.
Alle studienrelevanten Themen die über den Verantwortungsbereich der LMSI (Oestreich) hinausgehen sind von der ALEM abzudecken.
5. In politischer und konfessioneller Hinsicht ist die Vereinigung neutral.

Kapitel II. Die Mitglieder

6. Mitglied kann jeder werden welcher in Innsbruck in einem der unter 4 genannten Studiengänge eingeschrieben ist und über ein Luxemburger Hochschulreifezeugnis verfügt.
Die Mindestanzahl der Mitglieder beträgt 3 Personen.
Der Jahresbeitrag wird jeweils von der Generalversammlung festgelegt ohne aber 15 Euro zu übersteigen.
7. Den Mitgliedern werden jeweils zu Beginn des neuen Studienjahres Mitgliedskarten ausgestellt. Im Rahmen der Ausstellung werden zugleich die Daten der Studenten erfasst/ aktualisiert.
8. Die Aufnahme neuer Mitglieder erfolgt jeweils zu Beginn eines neuen Studienjahres oder auf der Generalversammlung.
Eine eventuelle Ablehnung eines Aufnahmegesuches braucht nicht begründet zu werden.
9. Die Mitgliedschaft erlischt durch Austritt oder Ausschluss.
Das Austrittsgesuch muss schriftlich an die Adresse des Präsidenten gesendet werden.
Der Ausschluss eines Mitgliedes erfolgt durch die Generalversammlung bei einer einfachen Mehrheit, wenn das betreffende Mitglied durch tadelhaftes Betragen oder durch Verfehlungen, welche unter das Strafgesetz fallen, sich als unwürdig erwiesen hat der Vereinigung anzugehören.
10. Jedes Mitglied, welches die Besprechungen des Verwaltungsrates und dessen ausführende Organe an die Öffentlichkeit trägt und dadurch der Vereinigung irgendwelchen Nachteil oder Schaden zufügt, oder gegen das Wohl, die Ehre und das Gedeihen der Vereinigung handelt, kann aus der Vereinigung ausgeschlossen werden.
11. Personen die sich in besonderer Weise um den Verein verdient gemacht haben, können als Ehrenmitglied in den Verein aufgenommen werden.
12. Nach Abschluss des Studiums können alle aktiven Mitglieder im Verein verbleiben, werden dann jedoch als inaktive Mitglieder, ohne Wahlberechtigung geführt.

Kapitel III. Generalversammlung

13. Die Generalversammlung hat über Folgendes zu beschließen:
 - a. Statutenänderungen
 - b. Ernennung und Amtsenthebung des Präsidenten
 - c. Ernennung und Amtsenthebung der Verwaltungsratsmitglieder
 - d. Genehmigung des Budgets und der Jahresabrechnung
 - e. Auflösung der Vereinigung
 - f. Festsetzung des Jahresbeitrages
14. Die Generalversammlung ist ordentlich oder außerordentlich.

Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich im Rahmen des „Chrëschtdagsiessen“ statt und wird vom Präsidenten mindestens sechs Tage vor dem Termin einberufen.

15. Die Generalversammlung ist immer beschlussfähig gleich wie viele Mitglieder anwesend sind wobei die Zahl von 3 Anwesenden nicht unterschritten werden darf.

Alle Entscheidungen und Beschlüsse können nur mit Stimmenmehrheit gefasst werden, mit Ausnahme der Fälle für die das Gesetz oder die Statuten anders verfügen.

16. Der Präsident ist angehalten auf Antrag der Mehrzahl der Verwaltungsratsmitglieder eine außerordentliche Versammlung einzuberufen.

17. Die Beratung der Generalversammlung über die Änderung der Statuten wird durch das Gesetz vom 21. April 1928 sowie es in der Folge abgeändert wurde geregelt.

Kapitel IV. Der Verwaltungsrat

18. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat, bestehend aus Präsident, Schriftführer (zgl. Stellvertreter des Präsidenten), Kassierer, sowie von 4 weiteren gewählten Mitgliedern gebildet.

Wählbar für das Amt des Präsidenten sind Vereinsmitglieder der Humanmedizin, welche sich zwischen dem 2ten und 5ten Studienjahr oder der Zahn und Molekularmedizin welche sich zwischen dem 2ten und 6ten Studienjahr befinden.

Wählbar für ein anderes Amt des Verwaltungsrates sind alle Vereinsmitglieder aus den Studiengängen Human-, Zahn-, oder Molekularmedizin nach dem vollendeten 18 Lebensjahr.

19. Das Amt des Präsidenten ist untrennbar mit dem Posten des „Membre Consultant Autriche“ der „Association Luxembourgeoise des Etudiants en Médecine“ verknüpft.

Im Falle eines Gegenkandidaten aus einer anderen österreichischen Universitätsstadt, erlischt die Bindung der Ämter.

Aus dem LMSI darf, kein Gegenkandidat gegen den amtierenden Präsidenten antreten.

20. Die Wahl des Verwaltungsrates geschieht durch die Generalversammlung mit Stimmenmehrheit, wobei jeder Wahlberechtigte 6 Stimmen zur Vergabe hat. Es darf keine Stimme doppelt vergeben werden.

Bevor die Wahl des Verwaltungsrates stattfindet, muss der Präsident zuerst separat gewählt werden.

Die Generalversammlung wählt ebenfalls einen Kassenrevisor mit Stimmenmehrheit.

Die Posten des Schriftführers und Kassierers werden unter den Ratsmitgliedern vergeben, für den Fall dass es mehrere Interessenten für einen Posten gibt findet eine ratsinterne Wahl statt.

21. Der neu gewählte Präsident tritt sein Amt gleich nach der Wahl, für die Dauer von 1 Jahr an. Gleiches gilt für die gewählten Mitglieder des Verwaltungsrates.

22. Der Verwaltungsrat wird nach 1 Jahr in der ordentlichen Generalversammlung erneuert.

Die austretenden Mitglieder des Verwaltungsrates sind wieder wählbar.

Scheidet ein Mitglied des Verwaltungsrates aus, sei es durch Tod oder Demission, so kann der Verwaltungsrat den freigewordenen Posten provisorisch bis zur nächsten Generalversammlung besetzen. Falls ein Verwaltungsratsmitglied ohne triftige Gründe und Entschuldigungen während drei aufeinander folgenden Sitzungen fehlt, kann es seines Mandates verlustig erklärt werden.

23. Um in den Verwaltungsrat gewählt zu werden, muss man seine Kandidatur vor der Wahl beim Präsidenten einreichen.

24. Der Verwaltungsrat kann eine oder mehrere Arbeitskommissionen einsetzen um Untersuchungen durchzuführen und Pläne auszuarbeiten. Die Mitglieder dieser Kommissionen müssen nicht zwingend Mitglieder der Vereinigung sein, jedoch muss die Kommission von einem Mitglied des Verwaltungsrates geleitet werden.

25. Dem Verwaltungsrat obliegen die Geschäfte und Finanzen, das Aufstellen und Ausführen von internen Verordnungen und Bestimmungen sowie die gerichtliche und außergerichtliche Vertretung der Gesellschaft in allen Fällen.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten zur Erledigung der laufenden Geschäfte zusammen.

Der Präsident ist dazu angehalten auf Wunsch von mindestens 50% der Ratsmitglieder eine Versammlung einzuberufen.

26. Der Verwaltungsrat wird vom Präsidenten oder seinem Stellvertreter geleitet.

Er ist beschlussfähig bei Anwesenheit der Mehrzahl seiner Mitglieder.

Die Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit der Abstimmenden getroffen, indem die Stimme des Präsidenten oder dessen Stellvertreter bei Stimmengleichheit doppelt zählt.

Kapitel V. Finanzen

27. Das Rechnungsjahr beginnt am 01. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Kapitel VI. Auflösung der Vereinigung

28. Die Auflösung der Vereinigung kann durch eine eigens zu diesem Zwecke einberufener außergewöhnlicher Generalversammlung erfolgen.

29. Im Falle einer Auflösung der Vereinigung muss das restbleibende Kapital der „Association Luxembourgeoise des Etudiants en Médecine“ zwecks Neugründung eines ähnlichen in Innsbruck ansässigen Vereines, zugeführt werden.

Kapitel VI. Verschiedenes

30. Die Vereinigung kann Drittpersonen gegenüber nur dann verpflichtet werden wenn die jeweiligen Dokumente und Kontrakte von mindestens zwei Verwaltungsmitgliedern unterschrieben wurden, wobei eine Unterschrift die des Präsidenten oder seines Stellvertreters sein muss.

Alles was in den vorliegenden Statuten nicht vorgesehen ist, wird durch das Gesetz vom 21. April 1928 so wie es in der Folge abgeändert wurde geregelt.

Die Mitglieder der Vereinigung können für ihre Arbeit nicht entlohnt werden, es sei denn der Verwaltungsrat bestimmt eine Person oder ein Mitglied zwecks Ausführung von verschiedenen Arbeiten. Die Höhe der Entschädigungen wird ebenfalls vom Verwaltungsrat festgesetzt.

Innsbruck, den 11.12.2015.

Tom Helten / Anne-Sophie Braun / Sam Scolatti / Diane Leyder / Nicolas Hein / Benoît Bernar / Nicolas Schmit
Präsident / Schriftführer / Kassierer / Mitglieder / - / - / -

Référence de publication: 2016066815/118.

(160029009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

KB24 Investments AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.204.

Im Jahr zweitausendsechzehn, am neunzehnten Januar.

Ist erschienen:

Herr Rudolf Martin LEDERER, wohnhaft in L-2168 Luxembourg, 5, rue de Muhlenbach, geboren am 12. Oktober 1952 in Trier (Deutschland),

handelnd in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung

KB24 INVESTMENTS AG

mit Sitz in L-1858 Luxembourg, 24, rue de Kirchberg,

eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter Nummer B 142.204,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul DECKER, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 2. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2.614 vom 25. Oktober 2008.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter hat der Erschienene dann folgenden Beschluss genommen:

Einzigter Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft auf die neue Adresse gelegen in L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, zu verlegen.

Gezeichnet in Luxembourg am 19. Januar 2016.

Signés: R. M. LEDERER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 27 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1985. Reçu douze euros 12.- €

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066803/27.

(160029190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Highstreet Premium I PropCo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.779.

Die Koordinierten Statuten vom 04. Februar 2016 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. Februar 2016.

Référence de publication: 2016066774/11.

(160029317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Hakids S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 24, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 202.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016066769/11.

(160029122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Highstreet Premium I PropCo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.778.

Die Koordinierten Statuten vom 04. Februar 2016 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. Februar 2016.

Référence de publication: 2016066775/11.

(160029316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

**I.36 Location Container, Société à responsabilité limitée,
(anc. I.36 Esch Colibri).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 70.041.

L'an deux mille seize,

Le trois février,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

A comparu:

La société anonyme «I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER», ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67 697, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 154 du 10 mars 1999,

ici représentée par Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée «I.36 Esch «Colibri», ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70 041, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 602 du 7 août 1999,

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, associée unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société à responsabilité limitée de «I.36 Esch «Colibri»» en «I.36 LOCATION CONTAINER» et de modifier par conséquent l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «I.36 LOCATION CONTAINER».»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un point à l'objet social et par conséquent de donner à l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la location de containers.

La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ neuf cents euros (900.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. ROLLINGER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2016. Relation: EAC/2016/3495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 février 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016066779/59.

(160029416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2016.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016066783/11.

(160029090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Hush Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 28.996,55.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066766/10.

(160029167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

GSG Athena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016066753/14.

(160029296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

GSG Athena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.004,99.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.165.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED

1) ELQ Investors VII Limited, a limited partnership formed and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Peterborough Court, 133 Fleet Street, GB-EC4A 2BB London, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 9042556 (“ELQ Investors VII”),

2) Greystar UK Portfolio I Investors, LLC, a limited liability company, formed and existing under the laws of Delaware, the United States of America, with registered office at Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, registered with the Delaware Register under number 5411062 (“Greystar UK Portfolio I Investors”),

3) Bridge Street 2013 Holdings, L.P., a Limited Partnership formed and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at 309 Uglan House, KYKY1- 1104 Grand Cayman, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-70980 (“Bridge Street 2013”),

4) MBD 2013 Holdings, L.P., a Limited Partnership formed and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at 309 Uglan House, KY-KY1- 1104 Grand Cayman, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-71025 (“MBD 2013”),

all here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of four proxies issued under private seal.

Said proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the shareholders of GSG Athena S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 181.165, incorporated on October 9, 2013, by deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C number 2987 on November 26, 2013, which has been amended on December 18, 2013 by deed of the undersigned notary and published in the Mémorial C number 513 on February 26, 2014 (the “Company”).

Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the capital of the Company by an amount of four British Pounds and ninety-nine pence (GBP 4.99) so as to raise it from its present amount of eleven British Pounds (GBP 11,000.-) to eleven thousand and four British Pounds and ninety-nine pence (GBP 11,004.99) by the issue of four hundred and ninety-nine (499) new shares, having a par value of one pence (GBP 0.01) each at a subscription price of four British Pounds and ninety-nine pence (GBP 4.99), and acceptance of subscription of (i) two hundred and thirty-four (234) new shares by the new shareholder Bridge Street 2015, L.P., a limited partnership, formed and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5671815 (“Bridge Street 2015”) in consideration for payment in cash, (ii) sixty (60) new shares by the new shareholder MBD 2015, L.P., a limited partnership, formed and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5672091 (“MBD 2015”) in consideration for payment in cash, (iii) sixty-eight (68) new shares by the new shareholder Stone Street 2015, L.P., a limited partnership, with registered office, formed and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5671819 (“Stone Street 2015”) in consideration for payment in cash and (iv) one hundred and thirty-seven (137) new shares by the new shareholder 2015 Employee Offshore Aggregator, L.P., an exempted limited

partnership, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered at the Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands under number MC-80684 (“2015 Aggregator”) in consideration for payment in cash.

2. Subsequent amendment of article 7, paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decision as follows:

“ **Art. 7.** The Company’s issued corporate capital is set at eleven thousand and four British Pounds and ninety-nine pence (GBP 11,004.99) divided into one million one hundred thousand four hundred and ninety-nine (1,100,499) redeemable ordinary Shares with a nominal value of one pence (0.01) each.”

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the capital of the Company by an amount of four British Pounds and ninety-nine pence (GBP 4.99) so as to raise it from its present amount of eleven British Pounds (GBP 11,000.-) to eleven thousand and four British Pounds and ninety-nine pence (GBP 11,004.99) by the issue of four hundred and ninety-nine (499) new shares, having a par value of one pence (GBP 0.01) each at a subscription price of four British Pounds and ninety-nine pence (GBP 4.99).

Subscription and payment

Thereupon the existing shareholders decide to accept the following subscriptions, as follows:

- two hundred and thirty-four (234) new shares by the new shareholder Bridge Street 2015, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy issued under private seal.
- sixty (60) new shares by the new shareholder MBD 2015, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy issued under private seal.
- sixty-eight (68) new shares by the new shareholder Stone Street 2015, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy issued under private seal.
- one hundred and thirty-seven (137) new shares by the new shareholder 2015 Aggregator, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy issued under private seal.

The payment for the subscription is made by way of cash as has been evidenced to the undersigned notary. As a result the total amount of four British Pounds and ninety-nine pence (GBP 4.99) is as of now at the disposal of the Company.

Second resolution

The general meeting subsequently resolved to amend article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 7.** The Company’s issued corporate capital is set at eleven thousand and four British Pounds and ninety-nine pence (GBP 11,004.99) divided into one million one hundred thousand four hundred and ninety-nine (1,100,499) redeemable ordinary Shares with a nominal value of one pence (0.01) each.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.)

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by first and surname, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L’an deux mille seize, le vingt-septième jour de janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché du Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) ELQ Investors VII Limited, une société en commandite, constituée et existant selon les lois de l’Angleterre et du pays de Galles, avec siège social à Peterborough Court, 133 Fleet Street, GB-EC4A 2BB London, immatriculé auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous numéro 9042556 («ELQ Investors VII»),

2) Greystar UK Portfolio I Investors LLC, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon la loi de l'État de Delaware, aux États-Unis, avec siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, immatriculé auprès du Delaware Register sous le numéro 5411062 («Greystar UK Portfolio I Investors»),

3) Bridge Street 2013 Holdings, L.P., une Limited Partnership constituée et existant selon la loi des Iles Caymanes, avec siège social au 309 Uglan House, KYKY1- 1104 Grand Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-70980 («Bridge Street 2013»),

4) MBD 2013 Holdings, L.P., une Limited Partnership constituée et existant selon la loi des Iles Caymanes, avec siège social au 309 Uglan House, KY-KY1-1104 Grand Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-71025 («MBD 2013»),

toutes représentées par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les sociétés préqualifiées sont les associés de la société GSG Athena S.à r.l., une société à responsabilité limitée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 181.165, constituée le 9 octobre 2013, suivant acte reçu par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C numéro 2987 le 26 novembre 2013, qui a été modifié le 18 décembre 2013, suivant acte du notaire instrumentant publié au Mémorial C numéro 513 le 26 février, 2014 (la «Société»).

Les parties comparantes, représentées tel que indiqué ci-avant, ont invité le notaire à constater que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 4,99) pour le porter de son montant actuel de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) au montant de onze mille quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 11.004,99) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) chacune à un prix total de souscription de quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 4,99), et l'acceptation de souscription de (i) deux cent trente-quatre (234) nouvelles parts sociales par le nouvel associé Bridge Street 2015, L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, USA, avec son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5671815 («Bridge Street 2015») en contrepartie d'un paiement en espèces, (ii) soixante (60) nouvelles parts sociales par le nouvel associé MBD 2015, L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, USA, avec son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5672091 («MBD 2015») en contrepartie d'un paiement en espèces, (iii) soixante-huit (68) nouvelles parts sociales par le nouvel associé Stone Street 2015, L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, USA, avec son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5671819 («Stone Street 2015») en contrepartie d'un paiement en espèces, (iv) cent trente-sept (137) nouvelles parts sociales par le nouvel associé 2015 Employee Offshore Aggregator, L.P., une exempted limited partnership, avec siège social à Maples Corporates Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caymanes, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands sous le numéro MC-80684 («2015 Aggregator») en contrepartie d'un paiement en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 7, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à onze mille quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 11.004,99) divisé en un million cent mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1.100.499) parts sociales ordinaires rachetables avec une valeur nominale de un pence (GBP 0,01).»

II. Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital de la Société par un montant de quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 4,99) pour le porter de son montant actuel de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) au montant de onze mille quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 11.004,99) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un pence (GBP 0,01) chacune à un prix total de souscription de quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 4,99).

Souscription et paiement

Sur ce, les associés actuels décident d'accepter les souscriptions suivantes

- deux cent trente-quatre (234) nouvelles parts sociales par le nouvel associé Bridge Street 2015, représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration, délivrée sous seing privé.

- soixante (60) nouvelles parts sociales par le nouvel associé MBD 2015, représenté par Madame Alexia UHL, pré-nommée, en vertu d'une procuration, délivrée sous seing privé.

- soixante-huit (68) nouvelles parts sociales par le nouvel associé Stone Street 2015, représenté par Madame Alexia UHL, pré-nommée, en vertu d'une procuration délivrée seing privé.

- cent trente-sept (137) nouvelles parts sociales par le nouvel associé 2015 Aggregator, représenté par Madame Alexia UHL, pré-nommée, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Le paiement de la souscription a été effectué en espèces, comme attesté au notaire soussigné. En conséquence, le montant total de quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 4,99) est, à présent, à la disposition de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale a de manière subséquente décidé de modifier l'article 7, paragraphe 1 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à onze mille quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 11.004,99) divisé en un million cent mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1.100.499) parts sociales ordinaires rachetables avec une valeur nominale de un pence (GBP 0,01).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 février 2016. 2LAC/2016/2290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016066752/188.

(160029263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

GPA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4924 Hautcharage, 17, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 203.897.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le deux février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Monique PRIESTER, agent d'assurance, née à Differdange le 8 février 1962, demeurant à L-4924 Hautcharage, 17, rue de la Gare.

2.- Monsieur Eric GARY, chef de service, né à Strasbourg (France) le 16 avril 1965, demeurant à L-4924 Hautcharage, 17, rue de la Gare.

3.- Monsieur Alessandro LONGHINO, consultant, né à Esch-sur-Alzette le 22 avril 1988, demeurant à L-4420 Soleuvre, 12, rue des Acacias.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "GPA s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Hautcharage; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Monique PRIESTER, préqualifiée, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2) Monsieur Eric GARY, préqualifié, cinq parts sociales	5
3) Monsieur Alessandro LONGHINO, préqualifié, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Monique PRIESTER, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3) Le siège social est fixé à L-4924 Hautcharage, 17, rue de la Gare.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PRIESTER, GARY, LONGHINO, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016066750/129.

(160028996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Gohar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 107.922.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016066748/11.

(160029104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Happy Feet - Pedimobil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3442 Dudelange, 4, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 203.919.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le huit février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Fernand AHLES, salarié, né le 18 juin 1971 à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 6, rue Fernand Mertens, L-3258 Bettembourg;

2) Madame Marylène MARCELLONI, indépendante, née le 12 février 1979 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 4, rue des Champs, L-3442 Dudelange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Happy Feet - Pedimobil S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la pédicure médicale ainsi que la vente de produits et d'articles relatifs aux soins des pieds.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Fernand AHLES, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Madame Marylène MARCELLONI, préqualifiée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 4, rue des Champs, L-3442 Dudelange.

2. Est nommé à la fonction de gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Marylène MARCELLONI, indépendante, née le 12 février 1979 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 4, rue des Champs, L-3442 Dudelange.

3. Est nommé à la fonction de gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Fernand AHLES, salarié, né le 18 juin 1971 à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 6, rue Fernand Mertens, L-3258 Bettembourg.

4. Le gérant technique peut engager la Société jusqu'à hauteur de mille euros (1.000,- EUR) par sa seule signature. Au-delà de ce montant, la Société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. AHLES, M. MARCELLONI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 11 février 2016. 2LAC/2016/3203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016066757/121.

(160029272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Go-Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 196.139.

—
Dépôt Rectificatif du Dépôt: L150064282

L'an deux mil quinze, le vingt-six mars

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) Madame Anny Marie RONVAUX, née à Seilles (B), le 30 mai 1946, demeurant à B-5310 Mehaigne, 79, Rue de Frise

2) Madame Michaëlle GODART, née à Huy (B), le 14 juin 1970 demeurant à L-9570 Wiltz, 2, Rue des Tondeurs

Lesquelles comparantes, présentes ou tel que représentées, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GO-CONSULTING».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine du conseil en gestion d'entreprise, en définition de stratégie, en gestion des ressources humaines, en gestion informatique et en gestion financière, ainsi que la commercialisation de produits et services.

La société a pour objet l'acquisition, la détention, la vente et la mise en valeur ainsi que la location d'immeubles, en ce compris la réalisation partielle ou totale de ces derniers.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société pourra faire toute opération d'import-export.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00.-EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés à la majorité du capital. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. La société sera valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, constatés par l'inventaire, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux, industriels ou autres constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparantes au fait que suite à la présente constitution de société elles devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Madame Michaëlle GODART, prénommée, vingt parts sociales	20
- Madame Anny RONVAUX, prénommée, quatre-vingt parts sociales	80
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1000 EUR.

Assemblée générale Extraordinaire

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.-Le siège social de la société est établi à L-9570 Wiltz, 2, Rue des Tondeurs,
- 2.-Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.-L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:
 - Madame Michaëlle GODART, prénommée,

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Godart M., Ronvaux A., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2015. Relation: DAC/2015/5595. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016066747/129.

(160029395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Mexbrew Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.665.350,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 174.652.

In the year two thousand and sixteen,
on the fifteenth day of the month of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BRANDBEV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 80.984;

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 13 January, 2016.

Said proxy signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. That the appearing party, aforementioned, is currently the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Mexbrew Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its current registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 174652, and incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 19 December 2012, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 620 on 13 March 2013 (the “Company”).

The Company's articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 May 2015, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 2114 on 17 August 2015 (the “Articles”).

II. That the share capital of the Company currently amounts to fifty-five million six hundred sixty-five thousand three hundred fifty US Dollars (USD 55,665,350), represented by one hundred twenty thousand one (120,001) ordinary shares and nine hundred ninety-three thousand three hundred six (993,306) class A shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the transfer of the registered office of the Company from 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 15, Breedewues, L-1259 Senningerberg, municipality of Niederanven;
3. Subsequent amendments of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

IV. That on the basis of the agenda, the Sole Shareholder, through its proxyholder, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting

has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the current registered office of the Company from 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 15, Breedewues L-1259 Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from 01 January 2016.

Third resolution

Pursuant to the above change of registered office of the Company, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article five (5) of the Articles, which shall henceforth have the following new wording:

Art. 5. (First paragraph). “The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy in the notarial offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, said proxyholder signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize,

le quinze janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BRANDBEV S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.984, ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 13 janvier 2016.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante, susmentionnée, est actuellement l'associé unique (l'«Associé unique») de Mexbrew Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social actuel au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.652, et constituée aux termes d'un acte notarié dressé en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620, en date du 13 mars 2013 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2114, en date du 17 août 2015 (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société est actuellement d'un montant de cinquante-cinq millions six cent soixante-cinq mille trois cent cinquante dollars américain (USD 55.665.350) représenté par cent-vingt mille une (120.001) parts sociales ordinaires et neuf cent quatre-vingt-treize mille trois cent six (993.306) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (50,- USD) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Approbation du transfert du siège social de la Société du 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au 15, Breedewues, L-1259 Senningerberg, commune de Niederanven;
 3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et
 4. Divers.
- IV. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique, via son mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit à la convocation préalable à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social actuel de la Société du 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers 15, Breedewues L-1259 Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 01 janvier 2016.

Troisième résolution

Suite au transfert de siège social de la Société, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1449. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016066175/129.

(160028019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Pear Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.548.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of the month of January.

Before Us Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 8NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.188,

represented by Me Nicolas STEICHEN, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 January 2016 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Pear Investment S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Pear Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and sidestream), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net annual profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
BRE/Europe 8NQ S.à r.l.	500	EUR 12,500
Total	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- Euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 8 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.140.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechzehn, am achtzehnten Tag des Monats Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jacques KESSELER, mit Amtssitz in Pétange, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen,

BRE/Europe 8NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 195.188,

hier vertreten durch Me Nicolas STEICHEN, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 12. Januar 2016 welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) Pear Investment S.à r.l. wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Pear Investment S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (einschließlich up-stream und sidestream Bürgschaften), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließ-

lich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebene, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäfts-

fürer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für die Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden,

um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2016 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2016 enden.

Zeichnung und Zahlung

Nachdem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt in bar eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
BRE/Europe 8NQ S.à r.l.	500	EUR 12.500
Summe	500	EUR 12.500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr 1.500,- Euro geschätzt.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 8 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 195.140.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Steichen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016061189/452.

(160022283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Entreprise de Façades Miotto Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 27A, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 91.650.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016079336/14.

(160045500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Euro Real Estate Britain I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des bains.
R.C.S. Luxembourg B 152.830.

Le Bilan au 31. Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerd Schneider / Nadine Billal.

Référence de publication: 2016079306/10.

(160045656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Euro Real Estate Britain II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des bains.
R.C.S. Luxembourg B 158.907.

Le Bilan au 31. Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerd Schneider / Nadine Billal.

Référence de publication: 2016079307/10.

(160045667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Euro Real Estate France I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des bains.
R.C.S. Luxembourg B 167.659.

Le Bilan au 31. Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerd Schneider / Nadine Billal.

Référence de publication: 2016079308/10.

(160045598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

FR Team International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, Zone Industriel.
R.C.S. Luxembourg B 160.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079384/10.

(160045347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

JM Composites Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 172.853.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016079489/14.

(160045525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Habacker LogPark Site Nine S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079413/10.

(160045230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Habacker LogPark Site One S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079414/10.

(160045229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Habacker LogPark Site Seven S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079415/10.

(160045228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Habacker LogPark Site Six S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079416/10.

(160045227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Heridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.366.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Heridge S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016079421/12.

(160044966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.